

Valbelle, le 28 juin 2023

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023**

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible. Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 22 juin 2023 à 19h30.

**Présents :** Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

**1. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022**

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui apporte un certain nombre d'indicateurs. Il rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'eau et l'assainissement collectif. Il note que le rapport de 2022 est très voisin de celui des années précédentes, avec des indicateurs de performance satisfaisants. Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

**2. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022**

Monsieur le Maire commente ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport est très voisin de celui de l'année dernière, il montre des bons résultats pour les indicateurs pris en compte. Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

**3. REVALORISATION DES REMUNERATIONS DES VACATAIRES**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°42/2022 du 25/07/2022 fixant les modalités des postes de vacataires « sécurité école cantine ».

Il explique que suite à l'augmentation du smic au 01 mai 2023, à 11.52 € brut de l'heure, les rémunérations forfaitaires des vacances sont en deçà du SMIC.

Il est nécessaire de les revoir à la hausse. Monsieur le maire propose :

- pour le poste de vacataire dont la durée de vacation est de 1h30, de fixer la rémunération de la vacation à **18 €** (à l'heure actuelle 17 €)
- pour le poste de vacataire dont la durée de vacation est de 2h30, de fixer la rémunération de la vacation à **30 €** (à l'heure actuelle 28.75 €).

Accord à l'unanimité pour l'augmentation des vacances présentées ci-dessus à effet au 01/05/2023.

**4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose de renouveler les subventions aux associations habituelles qui ont fourni un dossier de demande d'aide.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- L'ADMR : 350 € (Comme la loi le demande, Mme GONNET ne participe pas au vote)
- L'amicale des pompiers de Noyers : 200 €
- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 150 €. M. le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Bibliothèque Pédagogique F. RICHAUDEAU : 10 €.

- Escapades : 50 €
- Association Canine Sisteronaise : 360 € : Cette association assure pour la commune un service de fourrière qui est obligatoire pour chaque commune. Elle propose à la commune de Valbelle une convention qui détaille les obligations des 2 parties. Le coût annuel du service assuré par l'association est de 360 €. Les conseillers votent à l'unanimité la convention.
- Le Cercle de Valbelle : 1000 €. (Comme la loi le demande, Mmes LYON et RENON ne participent pas au vote). Monsieur le Maire indique que la fête s'est très bien passée et félicite le Cercle de Valbelle pour cette animation réussie.
- La société de chasse « La Fraternelle » : 350 € (Comme la loi le demande, M. RICHAUD ne participe pas au vote).

#### **5. DEVIS REMPLACEMENT DES AMPOULES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED. Il explique que la commune n'a pas obtenu de subvention dans le cadre du « Fonds Verts ». Il propose aux conseillers de réaliser, même sans aide ce projet, qui permet d'économiser entre 70 et 80 % de la consommation. L'économie générée couvre en 2 ans le coût du remplacement des ampoules. Le devis de l'entreprise URBELEC, d'un montant de 4623.00 €HT est approuvé à l'unanimité des conseillers.

#### **6. DEVIS REFECTION DE LA FACADE D'UN GITE COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la façade du gîte occupé par Mme et M. RAGOT est très dégradée et qu'il est nécessaire de la ravalier. Deux devis ont été demandés à des entreprises qui ont l'expérience et les moyens pour faire ce type de travaux. A l'unanimité les conseillers choisissent l'entreprise Alpes Façades qui est le moins élevé pour un montant de 5022.00 €HT.

#### **7. DEVIS TRAVAUX DE GOUDRONNAGE**

Monsieur le Maire présente les travaux de goudronnage prévus cette année : pose d'enrobé à chaud sur une petite superficie de 26 M2, la pose de 8 tonnes d'enrobé à froid pour combler les trous sur différentes voies de la commune. 4 entreprises ont été contactées, toutes ayant déjà travaillé dans la commune et ayant donné entière satisfaction. A l'unanimité les conseillers choisissent l'entreprise SIMLAC qui a présenté le devis le moins élevé pour un montant de 3929,60 €HT.

#### **8. REMPLACEMENT DES PAVES D'ÉCLAIRAGE DE L'ÉCOLE – DEVIS**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que des pavés d'éclairage au néon des salles de l'école sont défectueux et qu'il est nécessaire de les changer. Il propose aux conseillers de remplacer tous les pavés par des pavés LED qui sont beaucoup plus économes en énergie. Deux devis ont été demandés à des entreprises d'électricité. A l'unanimité c'est l'entreprise S.E.3V qui présente le devis le moins élevé (1350.00 €HT) qui est choisie.

#### **9. REPARATION LOCAL UV – DEVIS**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le local UV qui a été construit en 1998 nécessite des travaux pour le consolider. 3 entreprises ont été contactées. L'entreprise THOMET a été la seule à répondre. Compte-tenu de la compétence de cette entreprise et du montant du devis (4202,12 €HT) qui n'est pas élevé vu les travaux à réaliser, le conseil décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux par l'entreprise THOMET.

#### **10. CONVENTIONS TRANSPORT ET GARDERIE RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire de renouveler les conventions qui lient les communes de Bevons, Noyers et Valbelle pour le transport du RPI du matin et du soir, et la garderie du matin et du soir.

Pour le transport les frais concernent les heures de l'employée chargée d'accompagner les enfants dans le car (8 heures par semaine) et les heures de l'employée chargée de la gestion administrative (0H30 par mois). Les frais sont partagés entre les 3 communes, moitié au prorata des enfants de la commune utilisant le transport, moitié au prorata de la population DGF de la commune.

Pour la garderie, les frais concernent les heures de personnels affectés à la garderie, les frais de chauffage, de nettoyage, d'électricité, de consommables nécessaires à l'entretien des locaux qui servent à la garderie et les frais de gestion administrative. Les frais sont partagés entre les 3 communes au prorata des enfants de chaque commune qui fréquentent la garderie.

Accord à l'unanimité des conseillers pour les 2 conventions.

#### **11. CONVENTION DE PATURAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération n°26/2022 du 04/04/2022, concernant la location de terres communales à Mme BLANC Andréa dans le cadre d'une convention pluriannuelles de pâturage.

Mme BLANC Andréa, nous demande de bien vouloir mettre la convention au nom du GAEC RESSOUVAOU ;

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Accord à l'unanimité des conseillers.

#### **12. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Travaux extension de l'école : lot 1 VRD (voirie et réseaux divers) – Modification de devis**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de l'extension de l'école, il y a eu quelques modifications dans les travaux réalisés de VRD par l'entreprise BATRAMA CLARES.

Monsieur le Maire présente le nouveau devis qui en en deçà du marché attribué.

Lot 1 – VRD – marché attribué pour un montant de **16 340.88 € HT** - Nouveau devis pour un montant de **15 761.88 € HT**

Monsieur le maire demande aux conseillers de valider ce nouveau devis valant avenant au marché Lot 1 - VRD – Travaux extension de l'école.

Accord à l'unanimité des conseillers.

##### **Mise en place des containers cartons**

Monsieur le Maire indique que les containers à cartons d'emballage ont été mis en place. Il rappelle que seuls les cartons d'emballage peuvent être mis dans ces containers et qu'ils doivent être pliés afin de prendre moins de place. **Il rappelle que le tri est indispensable pour que les taxes liées aux déchets n'augmentent pas très fortement.**

**La séance est levée à 20 H30.**

Le Maire,  
**VADOT Pierre-Yves**

